

# Collectif en faveur de l'Interopérabilité et de la mise en Commun de Composants LOGiciels pour les plateformes de données (CICCLO)

Rencontre du Jeudi 23 Novembre 2023 14h-16h (Visio)

## Compte rendu

### Animateurs :

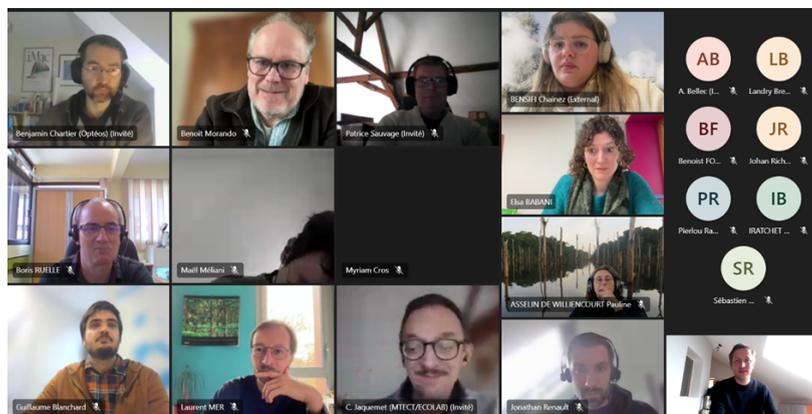
Benjamin Chartier (Optéos), Gwenaël Martin (Afigéo)

**Participants** (avec mention entre parenthèses de la structure ou initiative représentée et de la communauté logicielle associée) :

Arnaud Bellec (Alkante - Prodiges), Benoist Fontaines (Alkante - Prodiges), Benoit Morando (IGN - Géoplateforme), Boris Ruelle (Collectivité Territoriale de Guyane – GuyaneSIG), Bruno Iratchet (REALIA), Chainez Bensifi (Région Normandie - GéoNormandie), Clément Jaquemet (Ecolab - Prodiges), Elsa Babani (Neogeo Technologies - OneGeo Suite), Guillaume Blanchard (PIGMA - OneGeo Suite), Jean-Christophe Rouillé (GéoMartinique - Prodiges), Johan Richer (multi), Jonathan Renault (IGN - Géoplateforme), Juliette Engelaere-Lefebvre (DREAL Pays de la Loire - Prodiges), Landry Breuil (CRAIG - geOrchestra), Laurent Mer (Neogeo Technologies - OneGeo Suite), Maël Meliani (Neogeo Technologies - OneGeo Suite), Myriam Cros (Open IG - IdGeo), Patrice Sauvage (DREAL Hauts-de-France - geOrchestra), Pauline Asselin de Willencourt (Région PACA - DataSud), Pierlou Ramade (DataGouv.fr), Sébastien Da Rocha (Neogeo Technologies - OneGeo Suite), Stéphane Mevel-Viannay (GeoBretagne - geOrchestra)

## Accueil & Tour d'écran des participants par communauté

20 participants issus de toutes les communautés pour cette première réunion du collectif !



Des utilisateurs, des développeurs, des financeurs... tous les profils étaient représentés ce qui a permis des échanges riches et complets.

Les objectifs de la réunions étaient de :

- synchroniser l'ensemble des participants aux objectifs du collectif
- se mettre d'accord sur les modalités de prise de décision et la fréquence des futurs échanges
- identifier les outils mobilisables pour nos échanges ainsi que les les prochaines étapes

## Rappel des objectifs du collectif

Rappel des objectifs, des fonctions et des responsabilités inscrits dans le mandat avec en ligne de fond des cas d'usages pour voir comment concrètement le collectif pourrait les traiter.

Plusieurs exemples évoqués non exhaustifs :

- Promotion de l'interopérabilité :
  - cadrage des modalités d'emploi des standards : mise en oeuvre homogène par chaque communauté pour un usage reproductible
  - vérifier que les standards déjà mis en oeuvre sont utilisés/mis en oeuvre de telle sorte à assurer une réelle interopérabilité entre les solutions logicielles hétérogènes et remonter des difficultés (par exemple sur les problématiques de moissonnage de métadonnées entre plateformes géo et open data pour alimenter le GT Métadonnées & Règles et Qualité)
- Facilitation de la mise en commun de composants :
  - prolonger le travail initié dans la cadre de France Nation Verte cet été via le tableau Ecolab (cf sujet de travail).
  - proposer des modèles de clauses (exigences/recommandations) pour alimenter les futurs cahiers des charges de développement
  - partage des feuilles de route des différentes communautés
- Innovation et recherche :
  - proposition de journée de réflexion commune
  - sujets autour de l'IA, l'IOT...
- Documentation et Ressources
  - bon exemple de mise en commun de ressources liées aux des recommandations juridiques par Green Data for Health : <https://gd4h.ecologie.gouv.fr/juridique>

Réactions et précisions discutées en séance :

- Q : La facilitation de l'intégration d'un module d'une solution à une autre solution concurrente peut mettre en péril un avantage concurrentiel détenu par un éditeur de logiciel. Comment convaincre un éditeur qui doit faire de son mieux pour maintenir les emplois et l'activité de ses équipes ?  
R1 : L'objectif du collectif n'est pas de contraindre les feuilles de route des différentes solutions logicielles, ni rendre l'intégralité des développements ouverts, ni de déposséder quiconque de quoi que ce soit. Chaque éditeur/communauté de développeurs peut développer des compétences, expertises, outils et services qui lui sont propres. L'objectif est plutôt de

développer de manière cohérente un écosystème de solutions techniques capables de communiquer entre elles et de s'enrichir.

R2 : Il y a un besoin de pérenniser les solutions développées pour les plateformes de données sur notre territoire. Elles se sont développées de manière indépendantes avec relativement peu de contributeurs et une base d'utilisateurs limitée. Une manière de consolider cela est de profiter d'un élargissement de la base des utilisateurs en permettant de les déployer au sein d'autres infrastructures techniques.

R3 : Le développement de certains composants pourrait nécessiter des investissements trop importants pour une seule communauté. Le collectif pourrait jouer un rôle dans la mise en place de tels projets.

R4 : Les plateformes utilisatrices pourraient être tentées de changer leur solution technique si elles ne peuvent pas bénéficier de composants disponibles sur d'autres solutions concurrentes. Le fait de ne pas proposer des composants réutilisables à ses clients pourrait les inciter à s'orienter vers d'autres acteurs.

R5 : Le champ d'intervention du collectif n'est pas limité à la mise en commun de composants. Les autres champs d'intervention du collectif ne devraient pas mettre en péril les avantages concurrentiels des uns et des autres.

- Q : De quelle manière les décisions du collectif s'imposeront-elles aux communautés logicielles ?

R : Aucune décision ne s'imposera aux communautés. Le collectif aura pour rôle de faire remonter des recommandations, visions communes auprès du CNIG ou d'autres instances. Certaines d'entre elles pourront déboucher sur des financements ou des projets (par exemple l'amélioration de l'interopérabilité d'outils existants).

## Modalités de prise de décision

Les animateurs ont proposé que le collectif suive les principes de la prise de décision par consentement : évolution des propositions jusqu'à adoption en absence d'objection. L'idée est d'éviter de mettre en place un système de vote dont le résultat est bancal compte tenu que les communautés ne seront pas nécessairement représentées de manière équilibrée.

Quelques réactions et précisions notables :

- La prise de décision par consentement fonctionne bien lorsque les groupes sont relativement petits. Les animateurs s'attendaient à un nombre plus petit de participants.
- La nature des décisions dont il est question ici : il ne s'agit pas de décisions qui s'imposeront aux communautés représentées par les participants ; il est question des décisions qui s'appliqueront à la manière dont le collectif travaille et à ses travaux. Exemples : la planification des réunions, les sujets de leurs travaux, les outils utilisés pour échanger entre leurs membres... Il ne s'agit pas d'imposer à chaque communauté d'implémenter tel ou tel standard de telle ou telle manière. En la matière, le collectif produira probablement des recommandations.

Aucune objection n'a été levée quant à la prise de décision par consentement.

## Modalités d'échange et de mise en commun des documents de travail

Le collectif dispose d'un espace dédié sur le site web du CNIG :

<https://cniq.gouv.fr/collectif-interoperabilite-et-mise-en-commun-de-a26159.html>

Cet espace ne comprend pas d'outils collaboratifs adaptés aux échanges et au partage de documents entre membres d'un groupe de travail. Au cours des échanges il est apparu que pour une partie du collectif l'emploi de solutions propriétaires est rédhibitoire. Il a donc été retenu d'étudier en priorité des **outils libres et collaboratifs**. Deux solutions proposées par les participants se sont dégagées en séance et seront étudiées par les animateurs :

- [Osmose](#)
- [Framaspace](#)

## Fréquence des réunions

Les animateurs de la réunion ont proposé que les réunions du collectif soient planifiées tous les deux mois. Il a été remarqué qu'une telle périodicité pourrait être difficile à tenir compte tenu des périodes de vacances scolaires. Aucune objection n'a été levée quant à une **périodicité de 2 à 3 mois**. Cela n'exclut pas la possibilité d'adapter le planning en fonction des sujets et des urgences mises en avant par le collectif.

Ces réunions se tiendront **en début d'après-midi** afin que des personnes localisées dans les territoires ultramarins puissent y participer.

## Identification des sujets de travail

Dans le cadre de France Nation Verte, Ecolab avait initié un travail d'inventaire de modules partageables entre les différentes solutions logicielles en identifiant des pistes d'amélioration de l'interopérabilité. Les animateurs du collectif proposent de repartir de ce tableau pour identifier les travaux prioritaires du collectif.

Réactions et précisions :

- Le tableau regroupe des modules qui sont plus ou moins ancrés dans leur écosystème naturel. Certains sont facilement partageables car ils n'ont pas beaucoup de dépendances vis-à-vis d'autres modules et ils privilégient des mécanismes de communication interopérable. Il serait sans doute préférable de se focaliser sur l'interopérabilité et les standards.
- Le tableau regroupe à la fois des modules logiciels clairement identifiés (tels que GeoNetwork, le module Actes et Marchés de Prodiges ou mviewer) et des sujets plus abstraits (tels que la mise en œuvre des API REST récentes de l'OGC, l'interopérabilité des métadonnées des data autres que géo ou l'interfaçage avec AgentConnect).
- Le tableau actuel mériterait d'être revu en prenant en compte :
  - le besoin d'identifier pour chaque module sa capacité actuelle à être exploité par telle ou telle autre solution (la réutilisation d'un module par une autre communauté est dans certains cas actuellement effectif alors que pour un autre cela peut nécessiter des investissements plus ou moins importants).
  - le besoin de rendre plus lisible le lien entre les modules et les usages.
  - le besoin de mettre en évidence quelles solutions utilisent quels modules (sans oublier les contraintes liées aux versions des logiciels et en faisant le lien avec les feuilles de route des solutions en question).

Les prochaines étapes de ce travail qui se sont dégagées de la réunion (dans l'ordre chronologique) :

- restructuration du tableau par les animateurs du collectif pour prendre en compte autant que possible les réactions citées ci-dessus ;
- mise à jour du contenu du tableau par les membres du collectif ;
- identification par les communautés participant au collectif des sujets qui leur semblent prioritaires. Par exemple en apposant un ordre de priorité sur 10 modules/sujets en fonction de leurs feuilles de route et de leurs envies. L'objectif est de faire ressortir des sujets concordants entre communautés pour entamer des échanges au sein de ce collectif sur quelques sujets et que les utilisateurs/financeurs puissent aussi participer à ce travail.

## Prochains évènements

- Prochaine réunion du Collectif prévue le 06 février 2024 à 14h en visio : [Lien Teams](#)
- Appel à com et inscription à la [Rencontre Plateformes & Innovations #4 le 03 janvier 2024](#)